

<p style="text-align: center;">Workshop WS1 « Balistique cinétique » et « tirs avec ALRc » Programme</p>

Mardi 8 décembre 2009 : 14 heures – 18 heures
SGAP – 299 chemin de Sainte Marthe – 13014 Marseille

Il s'agit d'un double atelier pratique, les participants effectuant consécutivement les deux TP.

Modalités pratiques générales :

- le départ pour rejoindre le SGAP de Marseille se fera de l'Hôtel Mercure par bus spécifique à **13 h 30 précises**. S'agissant d'un site sécurisé, toute personne arrivée en retard ne pourra plus être admise au sein du SGAP.

1. Travaux pratiques de « Balistique cinétique »

- Lieu du WS : SGAP de Marseille
- Organisation et encadrement : Jean-Jacques DORRZAPF
- Horaires:
 - Mardi 8 décembre 2009 de 14 h à 16 h
- Les objectifs
 - Rappel des connaissances physiques nécessaires à la compréhension de la balistique cinétique (comportement des projectiles, énergie, vitesse, flèche, ...)
 - Relation entre la balistique cinétique et la balistique lésionnelle
 - Exposé de cas pratiques
 - Interprétation, examens et préparation des dossiers en vue des témoignages lors des procès (Assises)
- Nombre de participants maximum autorisé: **20** participants par séance

2. Travaux pratiques de « maniements des armes de type ALRc »

- Lieu du WS : Stand de tir du SGAP
- Organisation et encadrement :
 - Responsable : René TROËL – contrôleur de l'Armement – Armurerie Régionale – SGAP de Marseille
 - Instructeurs du SGAP de Marseille

- Horaires:
 - Mardi 8 décembre 2009 de 16 h à 18 h

- Les objectifs :
 - Manipulation et connaissance des ALRc et des munitions utilisées
 - Séance de tirs pratiques en présence des instructeurs avec des Flashball, des lanceurs de 40, Cougar, Gomme-cogne en calibre 12
 - Se rendre compte des variations de puissance et de précision de ces armes en fonction de la distance de tir (appréciation de la variation entre la visée et l'atteinte effective, variation lésionnelle ...)
 - Mettre en parallèle ces connaissances pratiques et la caractérisation accidentelle ou volontaire des atteintes lésionnelles

- Nombre de participants maximum autorisé: **20** participants par séance